

Syndicat Intercommunal de Flaine
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
Séance du mercredi 9 septembre 2020

Objet : Permis de construire bâtiment logement saisonnier Front de Neige

L'an deux mille vingt,
Le 9 septembre à 18 h 00,
Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni dans les bureaux de la Mairie de Magland en séance publique sous la présidence de M. Johann RAVAILLER.

Etaient présents :

Arâches: Jean-Paul CONSTANT, Marjolaine LEVEQUE, Rozenn DURAND, Peter JULES
Magland : Johann RAVAILLER, Jeanne VAUTHAY, Laurène CAUL-FUTY, Stéphanie FERRAND, Sophie DEPOISIER, Sabine TOUNA, Kader KHADRAOUI

Etaient excusés: Julien DELEMONTEX, Inès NAVILLOD, Gwenaël RUAU

Marjolaine LEVEQUE a été élue secrétaire de séance.

En exercice : 10

Date de convocation : 01/09/2020

Présents : 11

Date d'affichage : 02/09/2020

Votants : 9

Votes pour : 9

- Votes contre : 0

- Abstention : 0

Pour prétendre réaliser, en 2021 le bâtiment Etoile Polaire II à destination du logement des saisonniers, M. le Président rappelle qu'il est impératif de commencer à travailler sur le dossier PC rapidement. Compte tenu que le montage juridique du dossier va prendre un peu de temps, il propose aux membres du comité syndical de financer par avance l'élaboration du permis de construire pour ne pas ralentir ce projet. L'ensemble des dépenses sera refacturé à la structure porteuse du projet dès sa mise en place.

Pour réaliser ce permis de construire, après consultation, le Président propose de retenir l'offre la mieux-disante du bureau Remind pour un montant de 47 552.41 € TTC.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le lancement de ce permis de construire et accepte l'offre du bureau Remind.

Pour copie conforme au registre

Le Président
Johann RAVAILLER

